Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260209-202601004-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 Février 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 5 février, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 9, Votants : 9
Date de la convocation et d'affichage : 28 janvier 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Bernard FAIRIER, Christophe HERNIO, Typhaine CHOTARD, Claire GALLIER, Victor GUERIN, Sébastien BUCHON, Gisèle AUDINET, Laure SONCOURT.
Absent excusé : Charlotte LECUYER

Secrétaire de séance : Laure SONCOURT
Procurations :

Laure SONCOURT est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 25 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2026 – 01– 004 - Questions diverses

- **Etude du devis de l'entreprise ETAR Environnement**

Rapporteur : Le Maire

Le Maire présente le devis concernant le fauchage des voies et des chemins communaux pour l'année 2026.

ENTREPRISES	CARACTERISTIQUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETAR ENVIRONNEMENT	Fauchage voies communales	2 130.00 €	2 556.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise ETAR pour le fauchage des voies communales pour un montant de 2 130.00 € HT soit 2 556.00 € TTC.

Pour copie conforme
Le 6 février 2026
Le Maire, Fabrice RIVALLAN

Le secrétaire, Bernard FAIRIER

MAIRIE de ST-MAUDEZ Côtes d'Armor

1, Le Bourg – 22980 SAINT-MAUDEZ – 02.96.27.05.88
mairie.stmaudez@orange.fr